Cépages résistants recherchent avenir commercial

DÉBATS ➲ A priori, les cépages résistants ont tout pour plaire : une rentabilité améliorée, un potentiel qualitatif et en guise d'argument marketing massue, le respect de l'environnement. Encore faudra-t-il vaincre les réticences des vignerons, des consommateurs et des politiques...

C. Galbrun

LES CÉPAGES RÉSISTANTS doivent encore convaincre, en dépit des atouts que certains leur trouvent.

Vincent Pugibet, vigneron au domaine de la Colombette, et depuis peu pépiniériste producteur de plants de vigne résistants aux maladies, en est convaincu : l'avenir appartient à ces variétés résistantes. D'abord, parce qu'ils constituent une réponse aux enjeux environnementaux. *" Et c'est leur premier intérêt. Quand ce sont des ouvriers qui assurent les traitements phytosanitaires, le vigneron employeur est responsable. Et si un ouvrier tombe malade, il devra assumer. La conscience de cette responsabilité vis-à-vis de ses employés est d'ailleurs en train de grandir. Car je pense que les vignerons sont beaucoup plus sensibilisés aux problèmes de santé que posent les pesticides que le grand public, y étant tous les jours confrontés. Et ce n'est pas avec le Grenelle de l'environnement et les contraintes que celui-ci veut imposer que l'on s'en sortira. Les chambres d'agriculture, les instituts ont travaillé à la réduction des doses appliquées telles que prévu par le Grenelle et cela ne marche pas. Or, il existe une solution : planter des vignes tolérantes aux maladies qui nécessiteront beaucoup moins de traitements. Pour une région comme le Languedoc-Roussillon, ces variétés ont un vrai intérêt environnemental. Sans oublier leur atout commercial car nous, on pourra dire : on produit propre. "*

Des cépages qui devraient permettre de produire des vins modernes

Autant d'éléments qui ne laissent pas indifférent Bruno Kessler, président de l'Anivin de France. *" Je trouve ce concept très intéressant. Le fait qu'il n'y ait pas de traitement représente, sans nul doute, un avantage économique et un élément marketing en pouvant arguer de l'absence de résidus dans les vins. En plus, gustativement, ces derniers m'ont étonné par leur qualité. Ces cépages résistants devraient permettre de produire des vins modernes, aptes à conquérir de nouveaux marchés et s'inscrivent parfaitement dans l'ADN de la catégorie des vins de France. "* Mais le consommateur se laissera-t-il aussi facilement convaincre ? *" Celui-ci est habitué aux cépages internationaux "*, souligne Michel Laurent Pinat, délégué général de l'Afed (Association française des embouteilleurs distributeurs). *" Il tolère des cépages marginaux pour être étonné comme par ces vieux Carignan qui se vendent actuellement à prix d'or à New York. Mais avant de se lancer dans leur commercialisation, mieux vaudrait mesurer leur acceptabilité par le consommateur. "* Et pour l'heure, de ce point de vue, rien n'a encore été fait, rappelle Jacques Rousseau, de l'ICV. *" Une réflexion marketing est indispensable. Faudra-t-il miser sur un cépage et mettre celui-ci en avant alors que de meilleurs cépages pourraient sortir dans dix ans ou même avant ou sur une marque ? Le premier qui se risquera à les vendre devra essuyer les plâtres de ce point de vue. "* Mais Bruno Kessler a sa petite idée sur la question. *" Aux Etats-Unis, des entreprises comme Gallo avec la marque Apothic ou Diageo et son Ménage à deux commercialisent ces vins d'assemblage à forte personnalité et rencontrent un grand succès, sans préciser pour autant sur l'étiquette les cépages dont ils sont issus. Les variétés résistantes pourraient parfaitement s'intégrer dans un tel concept. "* Vincent Pugibet est lui aussi convaincu que les vins de France offriront un avenir aux cépages résistant via le développement de marques. *" Et puis, de toutes façons, il sera très difficile de les intégrer dans les cahiers des charges des appellations ou des IGP. "* Mais avant de s'intéresser au ressenti des consommateurs, Bruno Kessler estime qu'il faut entamer une réflexion quant à la législation qui régit l'agrément de ces cépages. *" Le processus actuel nécessite 10 ou 15 ans. Compte tenu des progrès qu'apportent ces cépages, il serait nécessaire de voir comment on peut accélérer les choses et modifier la loi. Cette réflexion fait d'ailleurs partie des axes de développement de l'Anivin et est incluse dans ses plans stratégiques. "* Vincent Pugibet estime lui aussi qu'il faut réfléchir au dispositif qui aboutit à l'inscription des variétés au catalogue officiel. Et il pose même la question : *" faut-il continuer à inscrire ces variétés ? Aujourd'hui, des variétés tolérantes existent. Mais demain, seront créées des variétés de plus en plus tolérantes, un peu comme ce qui se passe pour les ordinateurs qui deviennent obsolètes au bout de six mois. Comment peut-on gérer cela au niveau du catalogue si chaque année, sort une variété encore plus tolérante que celle de l'année précédente ? "*

DR

VINCENT PUGIBET. *" Il faut revoir le dispositif qui aboutit à l'inscription des variétés au catalogue officiel. Aujourd'hui, des variétés tolérantes existent. Mais demain, seront créées des variétés de plus en plus tolérantes. Comment peut-on gérer cela au niveau du catalogue si chaque année, sort une variété encore plus tolérante que celle de l'année précédente ? "*

DR

JACQUES ROUSSEAU. *" Je suis un peu inquiet de constater qu'un grand nombre d'entreprises n'ont pas envie ou n'ont peut-être pas les moyens de faire un peu d'expérimentation alors qu'il s'agit peut-être de leur avenir. "*

Jacques Rousseau considère également que la France, en matière d'innovation végétale, reste très conservatrice. *" Ce qui est sans doute lié au système de gestion des signes de qualité qui ne favorise guère la création variétale. Pourtant, celle-ci sera forcément un levier de progrès et facilitera l'adaptation des vins au marché. C'est vrai pour tous les cépages et particulièrement pour les cépages résistants. "*

DR

BRUNO KESSLER. *" Ces cépages résistants devraient permettre de produire des vins modernes, aptes à conquérir de nouveaux marchés et s'inscrivent parfaitement dans l'ADN de la catégorie des vins de France. "*

Si les vignerons manifestent un intérêt intellectuel pour ces cépages résistants, ils font néanmoins preuve d'une grande frilosité à leur égard quand il s'agit de passer aux actes. *" Certes, ces cépages ne bénéficient pas de prime à la plantation et les vins qui en sont issus doivent être vendus en sans IG. Mais c'est un peu le serpent qui se mord la queue car si ces cépages ne font pas l'objet de demande, ils ne seront jamais inscrits. Je suis d'ailleurs un peu inquiet de constater qu'un grand nombre d'entreprises n'ont pas envie ou n'ont pas les moyens de faire un peu d'expérimentation alors qu'il s'agit peut-être de leur avenir. "* Car pour l'heure, si l'on excepte les plantations réalisées par Vincent Pugibet, les surfaces plantées en France, en cépages résistants sont d'environ dix hectares...

CLAUDINE GALBRUN

CONCURRENCE Cépages résistants versus cépages traditionnels

ET SI AVEC L'AVÈNEMENT DES CÉPAGES RÉSISTANTS COHABITAIENT DEUX VITICULTURES : L'UNE QUI TRAITE, L'AUTRE PAS ? Quelles en seraient les conséquences pour les cépages traditionnels ? Des questions que se posent Olivier Yobrégat, ingénieur de recherches, en charge des activités matériel végétal à l'IFV Sud-Ouest. *" Nos anciens cépages sont le fruit de plusieurs millénaires de sélection humaine et empirique. Vont-ils pouvoir tenir face à des cépages qui n'auront pas besoin de traitement phytosanitaire ? Cela risque de créer une distorsion de concurrence évidente. On peut toujours se demander s'il faudra rendre résistants ces cépages anciens et si ce serait la solution. À ce jour, j'ai quand même des craintes quant à l'avenir de ces derniers face à l'amélioration qualitative, qui s'annonce inéluctable, des variétés résistantes. "* ●